

DELIBERATION : 2022-01-15

OBJET : Avenant au marché de travaux de l'ancienne décharge de Villars-Colmars relative à la mise en conformité d'une zone de dépôt en bordure du Verdon

L'an deux mil vingt-deux et le huit février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
BIANCO Philippe

Angles :
LIAUTAUD Olivier

Annot :
FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :
COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
TILLEMANN Line
MARANGES Philippe
JONKER Nina

Castellet-les-Sauses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :
RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
DONNINI Gérard
BONIFASSI Eric

La Garde :
LAUGER Joël

La Mure Argens :
DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :
BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :
LAUTARD Yvan

Moriez :
DOL Serge

Peyroules :

Rougion :
AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :
OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:
ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :
ROUX Laurent

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. ROUX Laurent; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; M. GOLE Jean-Paul ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. VIALE Thierry ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir Mme SURLE-GIRIEUD Magali; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir M. GUIBERT Lucas; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan; M. COULLET Alain suppléé par M. DOL Serge; M. CLUET Frédéric ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; Mme GIRAUD Sophie ayant donnée pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme ISNARD Madeleine ayant donnée pouvoir à M. LAUGIER Maurice; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert

Absents excusés : Mme CHEVALLEY Emily; M. GAGLIO Baptiste; Mme CHAILLAN Alix; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Avenant au marché de travaux de l'ancienne décharge de Villars-Colmars relative à la mise en conformité d'une zone de dépôt en bordure du Verdon

Exposé

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et de mise en conformité de l'ancienne décharge de Villars-Colmars, plusieurs opérations imprévues dans le marché initial s'avèrent nécessaires pour la finalisation de l'opération, à savoir :

- Extraction de 14 250 m3 de matériaux complémentaires liée à des sur-profondeurs de terrassements de 1,60 à 2,90 m, en plus de la hauteur initiale moyenne du tumulus de 3,60 m, non décelables à partir des données connues (levé topographique, sondages) ;
- L'apport et la mise en œuvre de 545 m3 d'enrochements de parement supplémentaires, volume généré par les sur-profondeurs de matériaux à extraire et la hauteur de parement à compléter ;
- Extraction de 1 200 m3 de matériaux complémentaires, sur une surface additionnelle d'environ 600 m² non visible et recouverte de terre au sud de l'emprise initiale de la zone de dépôt, et décelée durant les travaux de terrassements ;
- L'ajout, à la demande de la commune de Villars-Colmars, d'un portail supplémentaire intégré à la clôture périphérique pour maintien d'un accès véhicule sur les terrains communaux au Nord de l'emprise réhabilitée.

Le surcoût à intégrer au marché de travaux est chiffré à 67 275,00 € HT, soit une augmentation de 14.97 % sur un marché initial fixé à 449 369,50 € HT et qui serait alors porté à 516 644,50 € HT.

Pour rappel les crédits définitifs votés pour cette opération par délibération n° 2021-05-14 du 28 septembre 2021 et financés par l'Agence de l'Eau s'établissent à 688 672 €, considérant dès le début de cette opération que des surcouts seraient nécessairement générés au regard du caractère estimatif des évaluations initiales de volume de matériaux concernés.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** la conclusion d'un avenant au marché pour la mise en conformité d'une zone de dépôt en bordure du Verdon correspondant à l'ancienne décharge de Villars-Colmars,
- **DE FIXER** le montant de cet avenant à hauteur de 67 275,00 € HT, portant le marché à 516 644,50 € HT, soit une augmentation totale de 14.97 % par rapport à l'offre initiale
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris l'avenant à intervenir.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 08 février 2022

Le Président,



Maurice LAUGIER

